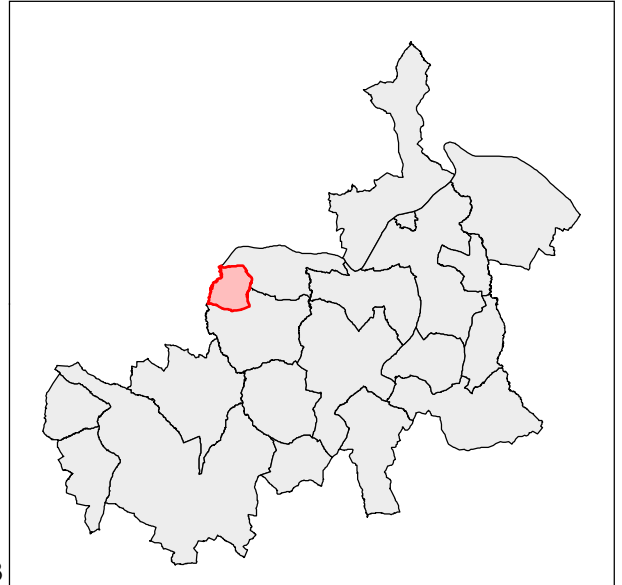


4.16 Zonage

ST-AVIT-DE-SOULEGE

Révision du PLUI prescrite par D.C.C. du 26/10/17
Projet de PLUI arrêté par D.C.C. du 11/03/19
Dossier soumis à Enquête publique du 25/06/19 au 02/08/19
PLUI approuvé par D.C.C. du 28/11/19
1ère Modification du PLUI approuvée par D.C.C. du 27/11/2023



Zonage du PLUI

UD	A	N
UE	Ap	Ne

Prescriptions du PLUI

- ▲ Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2°
- Espace boisé classé
- ◆ Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- ▨ Espace boisé classé: Espace boisé classé à recréer
- ▨ Espace soumis au risque d'inondation : se reporter au Plan de Prévention de Risque Inondation (PPRI)
- ▨ Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - ripisylve

Date : 11/2023
Conception : Metropolis
Source : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2022

